

COMMUNE DE HOCHSTETT
PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

2 Février 2017

Sous la présidence de M. Clément JUNG, Maire

Présents : LAUGEL Antoine, SCHWARTZ Bernard, BURG Daniel, ROESCH Caroline, WENDLING Cyril, REISS Daniel, OSTER Marie- Paule, LEBEAU Marie-José, WEIBEL Sébastien,

Absente excusée : HOLLENDER Claudia,

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 14 novembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents à ladite réunion.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie-Paule OSTER est nommée secrétaire de la séance de ce jour.

3. COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL et affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Le Maire présente aux élus le Compte Administratif Principal 2016 de la Commune de Hochstett appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal,

- **considérant** que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées

* **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2016 présenté par le Maire et arrêté comme suit:

Section d'investissement

Dépenses :	1 017 519,77
Recettes :	<u>1 081 076,68</u>
Excédent:	63 556,91

Section de fonctionnement

Dépenses :	77 363,27
Recettes :	<u>128 391,78</u>
Excédent :	51 028,51

EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES 114 585,42 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente

un excédent d'investissement de	63 556,91 €
un excédent de fonctionnement de	51 028,51 €

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme suit :

- 001 Excédent d'investissement 63 556,91 €
- 002 Excédent de fonctionnement 51 028,51 €

Monsieur Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

Adoptée à l'unanimité

4. ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU BUDGET 2017

Le Conseil Municipal,

VU les travaux de réhabilitation de la mairie et création de deux logements ;

Considérant les crédits inscrits au budget 2016

- **AUTORISE** le Maire à mandater les factures d'investissements correspondante avant le vote du budget 2017 à hauteur du quart des dépenses de l'exercice précédent
- **S'ENGAGE** à inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2017

Adoptée à l'unanimité

5. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION au budget commune

Lors de la séance du 14 avril 2011, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 40 000 € du Budget Principal au Budget Assainissement.

Lors de la séance du 19 mars 2015, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 25 000 € du Budget Assainissement au Budget Principal.

Aussi, le Maire propose t'il aux Conseillers de verser une subvention de fonctionnement de 15 000 € du Budget Assainissement au Budget Principal.

Le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à verser une subvention de fonctionnement de 15 000 € du budget annexe « Assainissement » au Budget Principal de la Commune.

Adoptée à l'unanimité

6. FIXATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU les explications du Maire

VU les dépenses engagées

FIXE la redevance d'assainissement pour l'exercice 2017 à :

↳ **1 €** le m3.

↳ **0,10 €** le m3 à partir d'une consommation supérieure à 500 m3 l'an.

La consommation dépassant 500 m3 s'apprécie à l'année

↳ **78 Euros** pour la part fixe par abonné et par an ;

↳ **PRECISE** que la taxe forfaitaire de 78 € **s'applique au foyer.**

Adoptée à l'unanimité

7. REMBOURSEMENT ANTICIPE PARTIEL DU CREDIT RELAIS

Monsieur le Maire informe les conseillers que les subventions concernant les travaux de construction de la salle des fêtes sont rentrées. A cet effet, il propose un remboursement anticipé partiel du prêt « préfinancement TVA et subventions » contracté auprès de la Caisse du Crédit Mutuel La Vallée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE le remboursement partiel **de 70 000 €** du prêt crédit relais contracté auprès de la Caisse du Crédit Mutuel la Vallée, 34 rue du Général de Gaulle 67670 MOMMENHEIM : construction d'une salle des fêtes

Adoptée à l'unanimité

8. ACCEPATION D'UN DON

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association AILES qui s'est tenue le 21 novembre 2016 en mairie de Hochstett, a décidé à l'unanimité des membres présents la dissolution de cette dernière et la répartition des actifs à parts égales entre les Communes de Berstheim, Hochstett, Wahlenheim et Wittersheim.

Aussi le Maire, propose au Conseil Municipal d'accepter le don résultant de cette répartition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

↳ **ACCEPTE** le don de l'Association Intercommunale de Loisirs Et des Sports (AILES) pour la somme de 2 954,15 €

↳ **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recette correspondant

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire :Clément JUNG